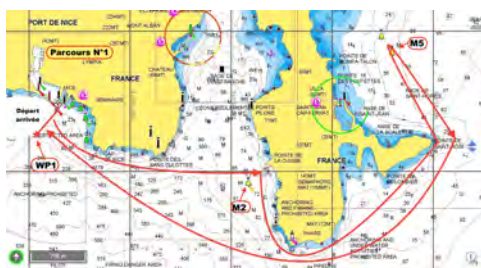




N° 2018 – 02

Voile : soyez le plus rapide Rempportez l'Adonnante Cup

Le Club Nautique de Nice crée un record perpétuel
à partir du 13 janvier 2018



Le parcours 1, pour les Star et les habitables



Le parcours 2, pour les Laser et les catamarans



Le parcours 3 pour les Optimist et les Open Bic

Le 13 janvier 2018 le Club Nautique de Nice crée un record perpétuel, « l'Adonnante Cup ». Il s'agit de battre le record de vitesse à la voile sur un parcours qui va de Nice à Villefranche ou Beaulieu suivant les classes de bateaux.

Ce record est ouvert à tous les membres du club titulaires de la licence FFV Compétition. Ils pourront utiliser les bateaux du club (dériveurs, catamarans et habitables), ou leur propre navire. Il s'agit d'établir le meilleur temps sur l'un des parcours proposés, en fonction de la classe du bateau. Le trophée reste au club, le nom et le temps de chaque détenteur du record y sera inscrit.

Afin que tout le monde parte sur un pied d'égalité 6 catégories de voiliers ont été établies (Optimist, Open Bic, Laser, Catamarans, Stars et Habitables). Les catégories Laser et Habitables ont elles même été divisées en sous catégories. Pour plus de précisions lisez avec attention le [règlement du trophée disponible en ligne](#).

Si vous êtes tentés par l'aventure, vous devez vous préinscrire en remplissant et transmettant le [formulaire de pré-inscription en ligne](#), puis en prévenant (adonnante@cnnice.fr) de votre tentative au moins 24h à l'avance. Bien évidemment l'autorisation de concourir est donnée par le RTQ (Responsable Technique Qualifié).

Alors n'hésitez plus, gagnez l'Adonnante Cup !

Le CA 2017/2018 du Club Nautique de Nice